



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 3 : Institution des Comités et des Commissions

RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

(Note présentée par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs indique que sur les 184 États membres et les 53 délégations ayant statut d'observateur qui se sont inscrits, 184 États membres et 46 délégations ayant statut d'observateur ont présenté des lettres de créance en bonne et due forme.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à approuver le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Stratégies d'exécution de soutien – Soutien du programme – Services juridiques et relations extérieures ; Organes directeurs – Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune.
<i>Références :</i>	Doc 7600/7, <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale</i>

1. À sa première séance plénière, le 24 septembre 2013, l'Assemblée est convenue de la création du Comité de vérification des pouvoirs, et les délégations des Émirats arabes unis, du Nicaragua, de la République démocratique populaire lao, du Swaziland et de l'Ukraine ont été invitées à désigner des membres pour ce comité.

2. Le 24 septembre 2013, le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première séance. Sa composition était la suivante :

M. Isameil Mohammed Al Balooshi	(Émirats arabes unis)
M. Carlos Bonilla Vílchez	(Nicaragua)
M. Yakua Lopangkao	(République démocratique populaire lao)
Mme Winile Dlamini	(Swaziland)
Mme Olena Melnyk	(Ukraine)

Le Comité a élu à l'unanimité M. Ismaeil Mohammed Al Balooshi, membre de la délégation des Émirats arabes unis, Président du Comité.

3. À la deuxième séance de la Plénière, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté à l'Assemblée un rapport intérimaire et l'a informée que le 24 septembre 2013, à 15 heures, 160 États membres et 41 délégations ayant statut d'observateur s'étaient inscrits à la session de l'Assemblée. Des lettres de créance en bonne et due forme avaient été reçues de 165 États membres et 36 délégations ayant statut d'observateur.

4. L'Assemblée est convenue de la recommandation du Comité de vérification des pouvoirs de prier instamment tous les États et toutes les organisations qui n'avaient pas encore présenté de lettres de créance en bonne et due forme de le faire dès que possible et, entretemps, en vertu de la Règle 7 du Règlement intérieur permanent de l'Assemblée de leur permettre de participer aux délibérations, au même titre que les délégations.

5. À sa quatrième séance, le 30 septembre 2013, le Comité de vérification des pouvoirs a constaté que les lettres de créance reçues de 184 États membres et de 46 délégations ayant statut d'observateur avaient été présentées en bonne et due forme.